

Versailles, le 16 septembre 2019

Les IA-IPR de langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de langues vivantes

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Inspection Pédagogique Régionale
de langues vivantes

Cécile CAZASSUS
Coordonnatrice
Tél : 01 30 83 40 43

e-mail : frederique.chauvin@
ac-versailles.fr

Objet : Lettre de rentrée inter-langues 2019-2020

Chères et chers collègues,

En cette rentrée 2019, la promotion des élèves « Baccalauréat 2021 » entre en première générale ou technologique au nouveau lycée. Le travail conduit au sein des établissements a permis à 92,5 % des lycées publics de l'académie de proposer, dans la voie générale, sept enseignements de spécialité ou plus et les élèves se sont emparés de cette diversité nouvelle en choisissant un large panel de combinaisons d'enseignements. La publication des [programmes de classe terminale](#) cet été clarifie les parcours et aidera tous les acteurs à se projeter progressivement dans l'année de terminale.

La réforme du baccalauréat général et technologique introduit en classe de terminale un oral final de vingt minutes couronnant ainsi un parcours qui déploie progressivement ces compétences sur l'ensemble de la scolarité. Reconnu comme une responsabilité partagée, l'oral doit plus que jamais faire partie intégrante des projets et pratiques pédagogiques de chaque discipline au sein de la classe et constituer un axe fort du travail interdisciplinaire.

Les modalités d'organisation des épreuves communes du contrôle continu ont été explicitées ([BO du 25 juillet 2019](#)) ; les établissements et les équipes disposent désormais du cadre dans lequel les élèves seront évalués. Ces nouvelles modalités engagent à repenser les pratiques évaluatives et notamment la programmation des évaluations en classes de seconde et de première.

A tous les niveaux d'apprentissage, les évaluations nationales (en CP, CE1, 6ème et les tests de positionnement en seconde) participent d'une culture partagée de l'évaluation mettant l'accent sur sa dimension formative essentielle. Ces évaluations ont été repensées en 6^{ème} et en seconde afin de vous fournir des repères plus pertinents sur les acquis de vos élèves. Ils complètent vos constats et vous permettent de répondre au plus près des besoins de chaque élève.

Le dispositif « devoirs faits » au collège est un levier puissant pour aider chaque élève à gagner en confiance et à construire son autonomie. Il questionne également les pratiques pédagogiques, auxquelles il ne peut qu'être étroitement associé. Il fait l'objet d'un nouveau plan d'actions académique qui a vocation notamment, à partir des expériences qui ont été menées, à déployer et mobiliser des partenariats et renforcer le lien école-élèves-familles. Des ressources académiques ont été élaborées afin d'alimenter vos réflexions à ce sujet ;



une page leur sera dédiée très prochainement sur le site académique.

L'académie, déjà fortement engagée dans l'[éducation au développement durable](#), s'inscrit dans la nouvelle phase de généralisation de l'EDD engagée par le Ministère de l'Education nationale. Cette dynamique favorise l'engagement et la responsabilisation des élèves. Amenés ainsi à être pleinement acteurs de leurs apprentissages, collégiens et lycéens construisent et renforcent savoirs disciplinaires et compétences transversales tout au long du travail de conception, de mise en œuvre et de valorisation des projets conduits dans les établissements.

Les corps d'inspection sont mobilisés et à vos côtés dans la mise en œuvre des réformes, dans la conduite d'expérimentations que vous pouvez mener auprès de vos élèves, dans la réflexion pédagogique et didactique que vous engagez au quotidien, individuellement et collectivement. Afin d'accompagner votre travail et en complément des animations pédagogiques organisées et ressources produites, les corps d'inspection ont également initié depuis janvier 2019 une publication régulière de lettres thématiques qui se poursuivra cette année (lettres déjà parues sur les langues vivantes, les langues et cultures de l'antiquité ; lettres à paraître, entre autres, sur les séries technologiques, les compétences d'oral et l'évaluation).

L'accompagnement de votre parcours professionnel demeure une priorité. Les rendez-vous de carrière, désormais programmés dans le respect d'un délai de 15 jours (et non plus 30 jours), constituent des temps d'échanges essentiels sur la carrière de chacune et chacun.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Nous souhaitons une très belle rentrée à tous les professeurs de langues vivantes et sommes heureux d'accueillir celles et ceux qui rejoignent notre académie. Nous félicitons les lauréats des concours et remercions l'ensemble des équipes pour le travail accompli tout au long de l'année écoulée. Nous saluons l'arrivée dans notre groupe de Frédérique Guglielmi-Foda, IA-IPR de langues vivantes, spécialité arabe, qui prend la succession d'Ali Mouhoub, en charge de nouvelles missions à l'international.

Cette lettre vous donne des informations sur les dossiers académiques prioritaires de l'inter-langues qu'il convient de porter à votre connaissance.

Langues et attractivité

Dans la dynamique du rapport « [Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde](#) » de Chantal Manes-Bonnisseau et Alex Taylor, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse lance un plan national Langues vivantes : exposition aux langues dès l'école maternelle plus régulière à l'école élémentaire et au collège (cf [Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères - Osez les langues vivantes étrangères à l'école](#)), pratique systématique de l'anglais, enseignement des langues plus structuré et progressif, utilisation de ressources numériques et de l'intelligence artificielle, attestation du niveau en langues à partir du bac 2021, meilleur accompagnement des enseignants en formation ...

L'action autour des langues vivantes dans l'académie vise à renforcer les compétences linguistiques de tous les publics d'élèves franciliens et à favoriser l'expérience de la mobilité internationale pour tous. En témoignent, dans l'académie, l'augmentation de la capacité d'accueil des sections internationales avec 16 langues représentées, l'ouverture de l'école européenne "Paris La Défense" implantée à Courbevoie, les pôles expérimentateurs bilingues dans le premier degré (apprentissage en anglais de 20 % à 50 % du programme scolaire) dans



chacun des quatre départements de l'académie, et d'ores et déjà la labellisation Euroscol de 10 écoles et établissements pour leur travail autour de l'apprentissage plurilingue et de l'ouverture à l'international.

Au service des écoles et des établissements scolaires, la [DAREIC](#) est chargée d'élaborer, de coordonner et d'assurer la politique académique d'ouverture européenne et internationale pilotée par la Rectrice, en accord avec les priorités nationales et en fonction des spécificités territoriales. Ainsi, la DAREIC encourage et accompagne la mobilité des élèves (virtuelle avec [eTwinning](#) ou physique, individuelle comme collective) et celle des enseignants. De nombreux dispositifs sont en effet proposés aux enseignants, permettant des mobilités de durées variables (de 5 jours à une année scolaire). Dans ses diverses actions, la DAREIC s'appuie sur le réseau des enseignants référents pour l'action européenne et internationale ([ERAEI](#)), point de contact privilégié de la délégation en établissement.

Dans tous les établissements, de nombreux dispositifs visent à enrichir le parcours linguistique des élèves tels les dispositifs bilangues en 6e, l'enseignement de Langues et Cultures Européennes (cf [vademecum académique LCE](#)) au collège, les sections européennes en lycée, ainsi que l'enseignement des disciplines en langue vivante étrangère ([EMILE](#), DNL, [ETLV](#)) tout au long de la scolarité de l'élève. En cette rentrée 2019, l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) et de disciplines non linguistiques (DNL) connaissent des évolutions explicitées dans la [lettre n°2 de l'inspection pédagogique régionale](#) publiée en mars 2019.

Enfin, vos projets viennent favoriser l'enrichissement culturel, linguistique et citoyen apporté par la diversité linguistique au sein de vos établissements, notamment au travers de la mise en place de parcours inter-langues. La [Semaine des Langues](#), au mois de mai, constitue un événement à ne pas manquer pour les mettre en lumière et les partager avec l'ensemble de la communauté éducative. Comme en 2018-2019, nous vous inviterons à nous communiquer vos projets afin de les mettre en valeur à l'échelle académique.

Le nouveau lycée

Le nouveau lycée (voie professionnelle et lycée général et technologique) s'inscrit dans la continuité de la scolarité obligatoire et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La voie professionnelle transformée

La transformation de la voie professionnelle est marquée, en cette rentrée, par la mise en œuvre, pour les classes de seconde professionnelle ainsi que celles de première année de CAP, du [nouveau programme de langues vivantes pour les classes préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle](#) publié au Bulletin officiel spécial n° 5 du 11 avril 2019.

Ce programme s'inscrit dans la continuité du précédent, publié au Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009. Il a été récemment complété par la définition des épreuves obligatoire et facultative de langues vivantes pour le diplôme du CAP à l'horizon de la session 2021. [Ces dernières ont été publiées au Journal officiel du 5 septembre 2019](#). La publication des modalités d'évaluation des langues vivantes pour le baccalauréat professionnel à l'échéance



de la session 2022 - terme de la montée pédagogique consécutive à la transformation de la voie professionnelle - est attendue dans le courant de l'année scolaire.

Des actions de formation seront proposées aux professeurs de l'académie au regard de ces évolutions institutionnelles.

Le nouveau lycée général et technologique

Un premier éclairage sur les nouveautés en matière d'enseignement des langues vivantes au lycée a été proposé dans la [lettre n°2 de l'inspection pédagogique régionale](#) en mars 2019. Vous y trouverez une synthèse des modalités d'enseignement de tronc commun (dont l'ETLV dans les filières technologiques), de spécialité et optionnel (LVC), comme des différents dispositifs tels que SELO, DNL et la certification.

Le programme de l'enseignement de spécialité Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) de [première](#) a été publié en janvier 2019 ; celui de [terminale](#) est disponible depuis juillet 2019. Pour rappel, cet enseignement concerne quatre LV (allemand, anglais, espagnol, italien).

En ce mois de septembre, les programmes rénovés d'enseignements commun et optionnel en [seconde](#) et en [première](#) entrent en vigueur. Les enseignements de terminale s'appuient pour la dernière année sur les anciens programmes.

Lors de l'année scolaire 2019-2020, le cycle terminal connaîtra donc deux sessions de baccalauréat :

- l'une, pour les élèves de Terminale (session 2020), portera sur les anciens programmes selon les modalités d'évaluation pratiquées jusqu'à présent,
- l'autre, pour les élèves de Première en LVA et LVB (session 2021), verra l'introduction des nouvelles épreuves communes du contrôle continu (E3C) aux 2^e et 3^e trimestres.

Vous trouverez toutes les informations utiles en consultant [les ressources nationales disponibles sur Eduscol](#) (avec dernières publications en date).

Nous vous recommandons tout particulièrement les documents suivants :

- le [diaporama destiné à l'information des équipes pédagogiques](#)
- la rubrique [questions-réponses](#)
- les informations liées aux nouvelles modalités d'évaluation : [calendrier des épreuves](#) ; [contrôle continu au lycée général](#) ; [coefficients des épreuves du baccalauréat général](#) ; [coefficient des épreuves du baccalauréat technologique](#) ; [coefficient des épreuves du baccalauréat général pour les sections internationales](#) ; [sujets zéro en classe de première pour le baccalauréat 2021](#)
- les [documents d'accompagnement](#) des nouveaux programmes publiés sur Eduscol.

Le développement des compétences orales des élèves, auquel les langues vivantes au collège et au lycée contribuent fortement, constitue l'un des enjeux majeurs du nouveau lycée. L'épreuve orale de terminale, qui porte sur un projet adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par le candidat, nécessite une coopération interdisciplinaire de façon à accompagner l'élève vers la réussite de cette épreuve. Aussi nous vous invitons à consulter [le rapport de Cyril Delhay](#).



Formations académiques

Mise en œuvre des nouveaux programmes de langues vivantes au lycée d'enseignement général et technologique

5/5

Les formations inter-langues amorcées l'an dernier pour accompagner les nouveaux programmes de [LLCER](#) vont se poursuivre cette année autour de toutes les innovations liées à la réforme :

- une série de six capsules vidéo consacrées aux points clés de la réforme ont récemment fait l'objet d'une [mise en ligne](#);
- courant octobre, les chefs d'établissement auront la possibilité d'inscrire un à deux professeurs, par langue enseignée dans leur établissement, à une journée de formation inter-langues consacrée aux programmes des enseignements commun et optionnel et aux nouvelles modalités d'évaluation notamment dans le cadre de l'E3C (épreuves de contrôle continu).

Formations inter-langues pour les professeurs exerçant en collège et en lycée

Dans la perspective du développement professionnel des enseignants, des stages à inscription individuelle sont d'ores et déjà accessibles dans vos différentes langues ; aussi pouvez-vous vous inscrire au Plan Académique de Formation (PAF) jusqu'au 20 septembre 2019, tandis que d'autres formations seront ouvertes en cours d'année par le biais d'un courriel adressé dans les établissements (dispositif GAIA respo).

Nous attirons votre attention sur l'existence de formations visant à répondre à des problématiques inter-langues. Dites à initiative locale (FIL), ces formations, qui font l'objet d'une négociation avec les formateurs concernés, répondent à la demande d'un ou plusieurs établissements et des équipes en leur sein.

Des informations relatives au PAF inter-langues sont disponibles sur le [portail langues](#), site qui rend compte de l'actualité des LV dans l'académie. Il met également à disposition des ressources, comme celles élaborées dans le cadre des [travaux du GEP LV en 2018-2019 portant sur le thème de la ville](#).

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire !

Allemand : Bertrand Klaeger, Elisabeth Thomas

Allemand-lettres : Rémy Cortell

Anglais : Laurent Bergez, Edith Devilla, Corinne Escales, Stéphane Kraitsowits, Charlotte Orabona, Cécile Pacchiana-Rossi, Françoise Parillaud, Violette Toubeau

Anglais-lettres : Patricia Lasausa, Marc Lewin

Arabe : Frédérique Guglielmi-Foda

Chinois : Brigitte Guilbaud

Espagnol : Beatriz Beloqui, Cécile Cazassus, Marie-Regina Mouette, Xavier Pello

Espagnol-lettres : Aurore Cortes-Cheyron

Hébreu : Yaël Dagan

Italien : Frédéric Cherki

Portugais : Isabelle Leite

Russe : Christina Aguibetov

Le groupe des Inspecteurs de langues vivantes